



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

POUR L'EXERCICE



2009–10

Énoncé des priorités

La *Loi sur les valeurs mobilières* nécessite que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) publie dans son Bulletin et fournisse au ministre au plus tard le 30 juin de chaque année un énoncé du président présentant les priorités proposées de la Commission pour l'exercice courant. La CVMO maintient son engagement à fournir ses services de réglementation de manière pratique et à travailler en étroite collaboration avec ses collègues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et les participants au marché afin de garantir que le système de réglementation demeure pertinent dans un marché en évolution.

> Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières efficace et responsable, qui favorise une culture d'intégrité et de conformité et qui s'assure que les investisseurs font confiance aux marchés financiers.

> Notre mandat

Le mandat de la CVMO consiste à protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et à favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers afin qu'ils inspirent confiance. Ce mandat est fixé par la loi.

> Nos objectifs

L'énoncé des priorités est un document qui doit être publié annuellement en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Afin de réaliser son mandat, la Commission a défini en 2007 quatre objectifs stratégiques qu'elle vise à atteindre sur la période de cinq ans se terminant en 2012. L'énoncé des priorités de cette année décrit les objectifs stratégiques de la Commission, ainsi que des initiatives précises pour l'exercice 2009-10 qui appuieront chaque objectif :

- 1 Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais;
- 2 Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns;
- 3 Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants; et
- 4 Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.



La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a réagi promptement à la turbulence des marchés au cours de la dernière année en effectuant des examens de la conformité des gestionnaires de fonds de placement, en examinant la divulgation financière de bon nombre de sociétés ouvertes de l'Ontario et en participant aux groupes de travail internationaux sur les agences de notation et la vente à découvert. La CVMO a également pris la tête d'une initiative des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) consistant à élaborer des propositions visant à améliorer la réglementation du papier commercial adossé à des actifs non bancaires. Bien entendu, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour remplir le mandat et la vision de la CVMO dans ces conditions économiques difficiles. Notre énoncé des priorités pour l'exercice 2009–10 définit certains des défis que nous devons affronter et décrit la manière dont nous prévoyons de les relever.

S'assurer que les investisseurs font confiance aux marchés financiers est un élément essentiel de notre mandat et de notre vision. En 2009–10, nous prévoyons d'entreprendre certaines initiatives qui nous aideront à mieux définir et aborder les enjeux qui préoccupent les investisseurs, les épargnants en particulier. Nous nous efforcerons de trouver des façons innovantes de recueillir les commentaires des investisseurs et de répondre à leurs préoccupations lors de l'élaboration d'initiatives en matière de réglementation.

La CVMO maintient son engagement à appuyer les efforts du gouvernement de l'Ontario visant à établir un organisme de réglementation des valeurs mobilières unique pour l'ensemble du Canada. À cette fin, nous travaillons en vue d'assurer un recours constructif aux compétences de la CVMO, en qualité de plus important organisme de réglementation des valeurs mobilières du Canada, afin d'aider au développement d'une nouvelle structure de réglementation nationale qui reflète de manière équitable l'importance de l'Ontario sur le plan de la réglementation des valeurs mobilières au Canada. En effet, les marchés financiers sont en évolution rapide et le défi constant de la CVMO consiste à continuer de s'adapter aux conditions changeantes des marchés afin de continuer à fournir une réglementation équilibrée et efficace.

L'énoncé des priorités de la CVMO souligne notre engagement inébranlable à être un organisme de réglementation des valeurs mobilières efficace et réactif. Nous continuerons de protéger les investisseurs et de favoriser la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario.

Avec mes salutations distinguées,

David Wilson
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

Défis clés



Pour faire avancer notre mandat, nous sommes confrontés aux défis clés suivants :

- Approfondir des initiatives spécifiques démontrant notre engagement visant tant à protéger les investisseurs contre la fraude et les pratiques de vente trompeuses qu'à tenir compte de leur point de vue dans l'élaboration de changements à la réglementation;
- Intégrer un aspect macroprudentiel à notre cadre de réglementation, tout en agissant de façon efficace dans un environnement de réglementation évoluant rapidement;
- Comprendre les répercussions à long terme des changements sur les marchés;
- Se concentrer sur la conformité comme partie intégrante de l'application continue de la loi en matière de réglementation; et
- Établir des points de référence concernant la performance stratégique avec lesquels se comparer lors des évaluations de l'avancement de la réalisation de notre mandat double et des objectifs stratégiques.

Concentration sur les investisseurs

La protection des investisseurs est un élément essentiel de notre mandat double. Nous reconnaissons que pour servir les intérêts de tous les investisseurs, et en particulier des épargnants, il est important de solliciter leurs commentaires concernant des questions ayant trait à la réglementation des valeurs mobilières. Nous estimons également que les investisseurs avisés sont en meilleure position pour se protéger eux-mêmes et pour aider les organismes de réglementation à les protéger. En conséquence, nous continuerons d'examiner nos processus internes visant à répondre adéquatement aux préoccupations des investisseurs lors de l'élaboration de la réglementation des valeurs mobilières.

Concentration sur le cadre de réglementation macroprudentielle

Les événements récents s'étant produits sur les marchés soulignent les répercussions potentiellement négatives pouvant découler d'une couverture réglementaire axée sur des

segments ou des entités spécifiques du secteur, plutôt que sur les marchés financiers dans leur ensemble. Toutefois, la supposition selon laquelle la « réglementation » suffit lorsque chaque organisme de réglementation applique ses règles à ses éléments constitutifs ne reconnaît pas l'interdépendance de nos marchés financiers. Nous devons chercher les moyens de mieux aligner à l'interne notre régime de divulgation et de conformité avec nos approches de l'application de la loi, de concert avec les organismes d'autoréglementation reconnus et d'autres entités, ainsi que, de façon plus large, d'améliorer la capacité du système de réglementation à reconnaître et à aborder les risques qui émergent à la suite de la convergence des marchés et des produits financiers.

Mettre l'accent sur les développements sur les marchés

Les marchés financiers évoluent à un rythme qui dépasse souvent la capacité des participants au marché et des organismes de réglementation à pleinement apprécier les répercussions de ces changements. Les instruments financiers novateurs peuvent être mal compris par les investisseurs institutionnels et par les épargnants et engendrer des répercussions négatives sur l'efficacité des marchés et la confiance des investisseurs.

L'émergence de marchés multiples peut créer des avantages grâce à l'accroissement de la concurrence, mais elle est également accompagnée d'une augmentation des coûts en raison de la fragmentation. Pour aborder ces risques, nous devons examiner notre approche actuelle de la réglementation des différents marchés et étudier s'il convient d'apporter des changements au cadre de réglementation dans le cas des bourses et des autres systèmes de négociation. Nous devons comprendre clairement les répercussions de notre réglementation, particulièrement les conséquences involontaires sur la stabilité ou l'efficacité des marchés, ainsi que la manière dont les mesures que nous prenons renforcent la protection des investisseurs.

Mettre l'accent sur la conformité

Les marchés financiers du Canada et du monde entier traversent une période de turbulence sans précédent. Ni les participants au marché ni les organismes de réglementation ne sont isolés des réalités économiques qui caractérisent les marchés. Pendant les replis économiques, les programmes de gestion des coûts dans le secteur des valeurs mobilières ont tendance à être axés en premier lieu sur les activités non productrices de recettes; c'est-à-dire, en général, sur les services de soutien, notamment la conformité et les systèmes de contrôles internes. En conséquence, nous devons appliquer nos propres ressources dans l'intérêt de la protection des investisseurs. Le recours accru à des outils d'évaluation des risques pour l'attribution efficace de nos ressources représentera une partie de la solution. Nous continuerons à nous concentrer sur les éléments qui ont une réelle importance. En même temps, nous continuerons d'encourager activement les participants au marché à se montrer vigilants et proactifs dans le but d'empêcher, de déceler et de corriger les problèmes en matière de conformité, car la responsabilité principale en matière de conformité et de systèmes de contrôle leur incombe.

Mesure de la performance stratégique

L'approche de la CVMO orientée vers la responsabilisation a été étendue à l'établissement et à la surveillance de l'utilisation efficace de nos ressources pour la gestion de différents aspects de la réglementation des valeurs mobilières, ainsi qu'aux rapports faits à ce sujet. Nous reconnaissons l'importance de fournir nos services de la façon la plus efficace possible. En conséquence, nous travaillons actuellement à la mise à jour de nos programmes de mesure de la performance, afin d'aller au-delà de nos mesures des activités et de nos paramètres conventionnels de prestation de services et d'inclure des comparaisons de nos résultats avec nos objectifs stratégiques. Nous nous efforcerons de définir et d'établir des mesures convenables, pour lesquelles des données fiables et appropriées sont disponibles, et d'établir des points de référence relatifs au rendement afin d'améliorer tant la transparence de nos activités que notre cadre de responsabilisation.

Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.



Notre objectif est de composer avec les préoccupations d'aujourd'hui tout en anticipant les défis de demain. Nous souhaitons devenir un chef de file stratégique dans l'exécution de notre mandat vis-à-vis du marché et des investisseurs ontariens.

À cette fin, nous prévoyons :

- De consulter les investisseurs, les émetteurs, les intermédiaires, et les autres participants et professionnels du secteur, et de collaborer avec eux afin de déterminer les enjeux importants;
- De déterminer les tendances et les enjeux émergents et de mettre au point des solutions permettant de les aborder de manière efficace;
- De collaborer avec le gouvernement de l'Ontario, les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et les participants au marché afin de renforcer le système de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Nous appuierons les efforts entrepris pour parvenir à un organisme de réglementation des valeurs mobilières commun. Nous continuerons également d'harmoniser, de simplifier et de moderniser les lois sur les valeurs mobilières et de réduire le fardeau réglementaire imposé aux participants au marché;
- De continuer à examiner d'autres approches de la réglementation des valeurs mobilières qui offrent une approche équilibrée de la réglementation et qui adoptent les meilleures pratiques en matière de réglementation exercées par des juridictions internationales et d'autres juridictions canadiennes afin de soutenir les marchés et les investisseurs de l'Ontario. Nous œuvrerons afin d'améliorer la compétitivité mondiale de nos marchés financiers et de favoriser les relations de coopération entre les organismes de réglementation des valeurs mobilières;
- D'utiliser la gamme complète des outils à notre disposition pour réaliser notre mandat et d'assigner des priorités à chacune de nos tâches conformément à nos objectifs stratégiques; et
- De garantir que nos priorités sont transmises de manière opportune et efficace.

Parmi les initiatives spécifiques pour 2009–10, on peut citer :

- Contribuer à renforcer le régime d'inscription en mettant la dernière main à nos propositions conçues pour harmoniser, simplifier et moderniser les exigences actuelles relatives à l'inscription, notamment :
 - i) rédiger le règlement 31-103 *sur les obligations d'inscription*, sa politique complémentaire et son document de réponse/de résumé des commentaires et les modifications consécutives aux règles du régime d'inscription canadien, aux règles relatives aux dispenses et aux autres règles;
 - ii) appuyer le ministre des Finances lors de l'achèvement des modifications à la loi qui établiraient le nouveau régime d'inscription si elles étaient acceptées; et
 - iii) finaliser et mettre en œuvre le nouveau régime d'inscription, sous réserve de l'approbation du règlement 31-103 *sur les obligations d'inscription* par le ministre;
- Continuer de travailler avec d'autres autorités canadiennes et internationales en matière de réglementation en vue de l'élaboration d'un cadre proposé visant à améliorer la capacité du système de réglementation à reconnaître et à faire face aux risques pouvant émerger en raison de l'interdépendance des marchés financiers de la planète;
- Gérer la transition vers les Normes internationales d'information financière (NIIF), y compris :
 - i) modifier nos règlements (surtout le règlement 52-107 *sur les principes comptables et normes de vérification acceptables*), ainsi que nos politiques et nos avis, afin d'éliminer les références aux principes comptables généralement reconnus du Canada actuels et d'inclure les termes et les références appropriés correspondant aux NIIF;
 - ii) fournir des recommandations aux émetteurs assujettis concernant les attentes relatives à la divulgation pour les périodes précédant l'adoption des NIIF; et
 - iii) fournir une formation au personnel de la CVMO et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) afin de développer un niveau élevé de compétence technique relative aux NIIF;
- Continuer d'aborder les enjeux liés au papier commercial adossé à des actifs et mettre au point des propositions de régime de réglementation pour les agences de notation en :
 - i) achevant notre examen des commentaires relatifs au document de consultation sur le papier commercial adossé à des actifs préparé par les ACVM;
 - ii) proposer des modifications aux mesures législatives, rédiger une proposition de règlement concernant la réglementation des agences de notation, et, sous réserve de l'obtention d'une autorité en matière d'établissement de règlements, publier le règlement proposé à des fins de sollicitation de commentaires; et
 - iii) modifier le règlement 45-106 *sur les dispenses de prospectus et d'inscription* afin de refléter les recommandations finales du groupe de travail des ACVM et le publier à des fins de sollicitation de commentaires;
- Soutenir les initiatives du groupe de travail de l'OICV en relation avec le plan d'action des G20; et
- Mener à bien les consultations avec le secteur d'activité dans le but de mettre en œuvre un règlement relatif aux transactions hors cours afin d'améliorer l'efficacité des marchés.

Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.



La conformité et l'application de la loi opportunes et pertinentes sont des éléments essentiels pour favoriser la confiance envers les marchés financiers et pour prévenir les préjudices à l'égard des investisseurs.

À cette fin, nous prévoyons :

- De continuer à mettre l'accent sur les examens de la conformité des participants au marché afin de découvrir et de prévenir les infractions aux lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario et de garantir une coordination efficace entre toutes les directions de la CVMO lorsque arrive le moment d'aborder la conduite inconvenante sur les marchés;
- De déterminer les lacunes dans le cadre réglementaire et de coopérer avec d'autres organismes de réglementation et d'autres organismes afin de trouver des solutions pratiques;
- D'améliorer l'efficacité de nos travaux d'application de la loi en réduisant les délais nécessaires pour mener des enquêtes et faire avancer les poursuites en matière de réglementation de manière opportune;
- De fournir un leadership et de l'aide dans le but d'améliorer la collaboration entre les organismes de réglementation et les organismes d'application du droit pénal au Canada et à l'étranger;
- De favoriser la coopération entre les juridictions dans le but d'améliorer la coordination des efforts relatifs aux enquêtes, de l'application de la loi et des outils juridiques pour l'application de la loi; et
- D'augmenter notre transparence en communiquant de façon efficace et opportune concernant les procédures d'application de la loi, le cas échéant.

Parmi les initiatives spécifiques pour 2009–10, on peut citer :

- Perfectionner notre sélection des dossiers d'application de la loi et nos processus de gestion afin de mieux reconnaître les activités perçues comme présentant les risques les plus importants pour les investisseurs et leur confiance envers les marchés financiers, et y concentrer nos ressources en matière d'application de la loi;
- Tirer parti de nos ressources en matière d'application de la loi en encourageant un recours plus important à nos systèmes existants et en examinant des outils, des techniques et des méthodologies qui seraient potentiellement nouveaux;
- Concentrer nos efforts en matière de conformité sur les nouveaux participants au marché et sur ceux qui présentent des risques plus élevés; et
- Mener des examens de la conformité ciblés sur site à partir d'un échantillon représentatif de gestionnaires de fonds de placement spéculatifs.

Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.



Les intérêts et les besoins des investisseurs, et particulièrement des épargnants, continueront de transparaître dans toutes les activités de la CVMO. En plus de nos activités d'application de la loi, l'éducation des investisseurs, la sensibilisation et l'accès opportun à des renseignements exacts constituent des éléments importants de la protection des investisseurs.

À cette fin, nous prévoyons :

- De continuer à refléter les intérêts des investisseurs dans toutes nos activités;
- De continuer à appuyer les initiatives de formation des investisseurs;
- De continuer à appuyer des initiatives en langage clair visant à mieux communiquer avec les investisseurs;
- De collaborer avec les organismes d'autoréglementation afin d'améliorer l'accès des investisseurs à des modes de traitement et de redressement des plaintes opportuns et abordables. Cela comprend l'amélioration de la sensibilisation des investisseurs aux mécanismes existants de résolution des plaintes et de restitution, tels que ceux qui sont offerts par l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), ainsi qu'un meilleur accès à ces mécanismes;
- De collaborer avec les organismes d'autoréglementation, de prendre la tête d'initiatives qui reconnaissent l'importance d'un conseiller pour l'épargnant ou d'appuyer de telles initiatives, et de renforcer et d'améliorer la relation entre le conseiller et l'épargnant;
- De transmettre notre compréhension de la protection des investisseurs et de notre engagement envers celle-ci; et
- D'augmenter l'implication d'autres groupes de notre secteur d'activité, tels que les organismes d'autoréglementation, grâce à leur collaboration et à l'échange d'informations.

Parmi les initiatives spécifiques pour 2009–10, on peut citer :

- Augmenter les capacités internes et la sensibilité envers les enjeux qui touchent les investisseurs, particulièrement les épargnants, en :
 - i) Mettant sur pied un Secrétariat des investisseurs, qui deviendra un carrefour au sein de la CVMO et qui aidera à reconnaître et à aborder les questions qui intéressent et qui préoccupent les investisseurs, et en particulier les épargnants;
 - ii) Continuer de travailler avec les autres membres du comité mixte permanent des questions touchant les investisseurs particuliers afin d'assurer la coordination des initiatives à l'intention des investisseurs et de faire participer les épargnants au processus de réglementation;
 - iii) D'explorer des occasions de solliciter les commentaires des investisseurs concernant les initiatives en matière de réglementation de la CVMO;
 - iv) Améliorer les programmes de rayonnement et d'éducation à l'intention des investisseurs en soutenant le Fonds pour l'éducation des investisseurs et d'autres canaux; et
 - v) Collaborer avec le comité d'éducation des investisseurs des ACVM afin de distribuer des documents d'éducation des investisseurs de manière cohérente et opportune;
- Élaborer des propositions visant à moderniser la réglementation des fonds de placement afin d'obtenir une réglementation plus cohérente, plus équitable et plus fonctionnelle de tous les fonds de placement et de réduire le nombre de demandes de dispenses;
- Publier à des fins de sollicitation de commentaires des propositions visant à moderniser les règles régissant l'exploitation des régimes de bourses d'études et améliorer la divulgation faite aux détenteurs de ces régimes;
- Publier à des fins de sollicitation de commentaires des règlements régissant la divulgation au point de vente des fonds communs de placement et des fonds distincts, qui nécessiteraient une divulgation en langage clair et concis des frais relatifs au produit et à la vente à l'intention des investisseurs; et
- Continuer d'améliorer les processus de prise en charge des plaintes des investisseurs par la section d'Aide aux investisseurs de l'InfoCentre de la CVMO afin que les problèmes soient réglés de façon efficace.

Favoriser et promouvoir une organisation plus souple,
plus efficace et plus responsable.



Ce sont nos employés qui constituent la force de la CVMO. Nous emploierons au meilleur escient toutes nos ressources, y compris les personnes, la technologie, les études et les finances, afin d'exécuter l'ensemble de nos activités de manière opportune et efficace.

Nous nous attendons à ce que les commissaires et les employés de la CVMO maintiennent les normes les plus élevées en matière de comportement et d'intégrité personnelle, et que toutes leurs transactions avec nos intervenants se déroulent de manière ouverte et équitable. Nous continuerons de faire progresser inlassablement notre compétence et notre efficacité en tant qu'entreprise.

À cette fin, nous prévoyons :

- De surveiller et d'améliorer constamment l'efficacité et l'efficience de nos activités;
- De nous montrer souples et sensibles en tant qu'entreprise, et de traiter tous nos intervenants avec respect et équité;
- De définir les compétences nécessaires, de nous assurer d'attirer, de conserver et de motiver les employés qui possèdent les compétences voulues, et de continuer à améliorer nos plans de relève;
- De miser de façon efficace sur la technologie de l'information afin de soutenir nos activités et d'optimiser notre interface électronique avec nos intervenants;
- De nous procurer les ressources les plus pertinentes et de justifier leur acquisition grâce à des analyses de coûts-bénéfices et d'outils semblables;
- D'augmenter les capacités de la CVMO en matière de gestion des connaissances et d'analyse du risque; et
- D'ajouter aux ressources internes de la CVMO des ressources externes lorsque le besoin s'en fait sentir.

Parmi les initiatives spécifiques pour 2009–10, on peut citer :

- Améliorer la responsabilisation en matière de réglementation en affinant davantage notre culture de mesure et de préparation de rapports (y compris la reconnaissance, la conception ou le développement de mesures), afin de nous assurer que nous continuons d’être alignés avec les priorités de la Commission ainsi qu’avec celles des participants au marché et des investisseurs;
- Accélérer l’adoption d’une approche cohérente à la réglementation fondée sur les risques;
- Mettre au point un cadre de gestion des risques pour l’entreprise; et
- Poursuivre la mise en œuvre de notre plan stratégie des TI, y compris :
 - i) améliorer et intégrer les outils et les systèmes des directions;
 - ii) mener à bien la première phase de la mise en œuvre de notre système de gestion des documents; et
 - iii) améliorer les outils de production de rapports pour l’analyse des directions/des informations à l’intention de la direction.

Confiance et respect constituent les pierres angulaires de la relation entre la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario, en tant qu’organisme de réglementation des marchés financiers de l’Ontario, et les investisseurs, les participants au marché, les autres organismes de réglementation, le gouvernement et le grand public. Nous prenons l’engagement de maintenir les normes les plus élevées de comportement éthique dans toutes nos activités.

Tiré du Code de conduite de la CVMO



L’énoncé des priorités de la CVMO pour l’exercice 2009–10 est disponible à l’adresse www.osc.gov.on.ca.

Budget 2010 comparé aux chiffres réels pour 2009

(en milliers de dollars)	2010 budget	2009 réel	Changement	Changement en %
Recettes	61 900 \$	68 562 \$	(6 662) \$	(9,7)
Charges	84 900 \$	81 053 \$	3 847 \$	4,7
Déficit des recettes sur les dépenses (avant les recouvrements)	(23 000) \$	(12 491) \$	(10 509) \$	
Recouvrement des coûts liés à l'application de la loi	1 000 \$	2 831 \$	(1 831) \$	(64,7)
Déficit des recettes sur les dépenses	(22 000) \$	(9 660) \$	(12 340) \$	
Dépenses en immobilisations	1 758 \$	5 297 \$	(3 539) \$	(66,8)



Recettes et excédents de la CVMO

L'environnement économique continue d'avoir des répercussions importantes sur nos recettes et nos dépenses. Une diminution des recettes d'environ 6,7 millions de dollars, soit environ 10 %, est prévue en 2009–10. Ces diminutions sont attribuables aux conditions des marchés, et toucheront toutes les catégories de recettes.

- Il est prévu que les droits de participation chuteront d'environ 6,4 millions de dollars, soit 12 %, en raison des conditions des marchés.
- Les droits d'activité devraient connaître une hausse d'environ 900 000 \$, soit 10 %, comme nous prévoyons une certaine augmentation des dépôts de prospectus (tant pour les émetteurs assujettis que pour les fonds de placement), des dépôts liés à des placements privés, et des demandes de dispense attribuables à l'incertitude continue sur les marchés.
- Une diminution d'environ 330 000 \$ (13 %) des droits hors délais est prévue en raison de la réduction des tarifs.
- Le revenu de placement devrait diminuer d'environ 900 000 \$, soit 44 %, en raison d'une encaisse moindre.

Le 13 mars 2009, en consultation avec le gouvernement de l'Ontario, nous avons annoncé notre décision de maintenir nos droits de participation et nos droits d'activité à leur niveau actuel pour les 12 prochains mois, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. En conséquence, les droits ne sont pas à des niveaux suffisants pour compenser nos coûts pour l'exercice 2009–10. Nous prévoyons un déficit des recettes sur les dépenses d'environ 22 millions de dollars au cours du prochain exercice. Nous prévoyons d'utiliser une partie importante de notre excédent pour compenser ce déficit.

Au cours de la prochaine année, nous réexaminerons notre modèle de droits. Notre objectif consiste à mettre au point un barème de tarification plus prévisible, qui nous permettra de recouvrer l'intégralité de nos coûts d'une manière équitable et transparente pour les participants au marché. Les augmentations futures de nos droits devront être suffisantes pour compenser l'intégralité de nos coûts d'exploitation, et les participants au marché doivent s'attendre à des augmentations.

Approche du budget 2009–10 de la CVMO

L'environnement économique actuel présente différents risques pour les investisseurs et pour nos marchés financiers. Les priorités établies dans notre budget reflètent notre évaluation de ces risques et de leurs répercussions potentielles. Ces conditions économiques difficiles continuent de générer des pressions importantes sur ceux dont nous assurons la réglementation ainsi que des exigences supplémentaires sur nos propres activités. Les enjeux immédiats sont, notamment :

- Le volume et la complexité des travaux relatifs aux obligations d'information continue augmentent sans cesse, les émetteurs étant aux prises avec la divulgation dans l'environnement économique actuel. L'importance des divulgations associées aux questions potentielles liées à la continuité de l'exploitation, la baisse de valeur de l'actif, les ressources en liquidité et en capital et d'autres divulgations est de plus en plus grande afin d'aider les investisseurs à comprendre les risques auxquels font face les émetteurs;
- Les tensions potentielles découlant des récentes conditions négatives sur les marchés peuvent détourner les participants au marché de se concentrer sur les exigences en matière de conformité;
- Les pressions en vue de la réglementation ou des changements à la réglementation de certains produits, y compris les instruments dérivés et les produits de base, certaines activités telles que les agences de notation, les produits de base et la vente à découvert, ainsi que des besoins plus importants pour des examens de la conformité sur place coordonnés (p. ex., exploration des fonds du marché monétaire et des fonds non conventionnels); et
- En tentant de composer avec les retombées de la turbulence des marchés, les participants au marché pourraient mettre à l'épreuve les limites de la réglementation et des politiques, en créant des produits originaux ou en demandant des dispenses originales.

Historiquement, les replis ont exposé les pratiques douteuses et se produisent souvent aux moments où les investisseurs sont plus vulnérables. La santé financière potentiellement mauvaise des émetteurs et des inscrits présente des risques liés à la conformité et à l'application de la loi qui sont majeurs, quoiqu'impossibles à quantifier. En mettant au point notre budget 2009–10,

nous avons soupesé soigneusement la modération des coûts nécessaire pendant cette période pénible et notre devoir de prendre les mesures appropriées pour réaliser notre mandat consistant à protéger les investisseurs et à favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers. Notre budget (avant les recouvrements) augmentera de 3,8 millions de dollars, soit 4,7 %, par rapport aux dépenses pour 2008–09. La capacité de limiter l'augmentation à ce niveau a été le résultat d'une concentration accrue sur l'efficacité interne et sur les domaines de coûts pouvant être contrôlés. En particulier, nous avons maintenu l'augmentation moyenne des salaires à 1,6 %. Le nombre total d'employés augmentera légèrement, passant de 468 à 470.

Les salaires et avantages sociaux, qui constituent 63,3 millions de dollars du budget, soit 74,6 %, reflètent une augmentation de 2,2 millions de dollars, soit 3,6 %. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux reflète en grande partie l'élan des décisions prises antérieurement en matière de dotation, y compris le coût pour l'exercice complet des employés embauchés en 2008–09 et l'embauche prévue pour combler des postes déjà approuvés. Les taux de cotisation plus élevés aux régimes de retraite et une augmentation des prestations d'assurance santé sont d'autres facteurs. L'augmentation des coûts liés au personnel est partiellement compensée par une réduction prévue de 947 000 \$, soit 19,2 %, des dépenses au titre des services professionnels. Selon les prévisions, l'amortissement augmentera de 1,6 million de dollars en 2009–10. Ce coût hors caisse représente plus de 40 % de l'augmentation totale de notre budget.

En 2008–09, le déficit de nos recettes sur nos dépenses a été réduit considérablement, en raison du recouvrement de 2,8 millions de dollars en coûts provenant de règlements relatifs à l'application de la loi. Ces montants étaient supérieurs d'environ 1,8 million de dollars à la moyenne des cinq exercices précédents.

La diminution prévue de 3,5 millions de dollars, ou 66,8 %, des dépenses en immobilisations est attribuable à l'achèvement du projet d'agrandissement et de rénovation des bureaux en 2008–09. L'augmentation résultante de notre capital de base a généré l'augmentation prévue de l'amortissement, décrite ci-dessus.



En tant qu'organisme de réglementation avec responsabilité de surveillance sur les marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) régit et fait appliquer la *Loi provinciale sur les valeurs mobilières* et la *Loi provinciale sur la vente à terme sur marchandises*, en plus de gérer certaines dispositions de la *Loi provinciale sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État qui s'autofinance et qui doit rendre compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'entremise du ministre des Finances.



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
20, rue Queen Ouest, bureau 1903
Toronto (Ontario)
M5H 3S8

Téléphone : 416-593-8314
Sans frais : 1-877-785-1555

ÉNONCÉ DES PRIORITÉS POUR L'EXERCICE 2009-10



www.osc.gov.on.ca